

CONSEIL GENERAL DE TARN-ET-GARONNE

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2011**

**Séance du 27 juin 2011**

CG 11/4<sup>ème</sup>/I-02

*L'an deux mil onze, le 27 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Moignard, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié ;*

*Absent(s) : /*

**CENTRE DEPARTEMENTAL  
DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2010**

—  
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée, le Compte Administratif du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille pour 2010, approuvé par la commission de surveillance réunie le 5 mai 2011, et faisant apparaître un excédent de **239 708,02 €**

Cet excédent global de clôture se décompose ainsi qu'il suit :

**A - SECTION D'INVESTISSEMENT**

Recettes .....	55 702,60 €
Excédent 2009 .....	164 527,87 €
Dépenses .....	74 617,24 €
<b>Excédent .....</b>	<b>145 613,23 €</b>

## **B - SECTION D'EXPLOITATION**

Recettes .....	1 532 226,45 €
Excédents antérieurs reportés.....	59 628,65 €
Dépenses .....	1 497 760,31 €
<b>Excédent .....</b>	<b>94 094,79 €</b>

L'excédent d'investissement de **145 613,23 €** est repris intégralement dans le projet de décision modificative n° 1 de 2011, qui vous est soumis dans un autre rapport.

L'excédent de fonctionnement de **94 094,79 €** sera repris comme suit :

- 74 094,79 € dans le budget prévisionnel 2012, en atténuation des dépenses d'exploitation;
- 20 000,00 € dans le projet de décision modificative n° 1 de 2011.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le Compte Administratif 2010 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission de surveillance réunie le 5 mai 2011,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Approuve le Compte Administratif 2010 du Centre départemental de l'enfance et de la famille, lequel fait apparaître un excédent de 239 708,02 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,